

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 28 juin, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Queyron, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

**Date de la convocation du Conseil municipal** : 21 juin 2022

**Nombre de conseillers** : en exercice **19** - présents **13** – votants **18**

**Présents** : ARMANDIE Jean-Pierre – BELLEVILLE Patricia – CHARPIOT François – CHIAPPONI Marina – DEJY Guillaume – DU PONTAVICE Quentin – FEUTRIER Lucie – GARCIN Aurélien – GRANDGAUD Sélim-Thomas – HAUBER IMBERT Isabelle – LANOE Loïc – PORTEVIN Christine

**Absents** : BERARD Maxime – CERBINO BARBEROUX Sylvie – COURT Sylvie – FEUILLASSIER Stéphanie – FIORONI Stéphane – PICHET Catherine

**Pouvoirs de** : BERARD Maxime à CHARPIOT François  
CERBINO BARBEROUX Sylvie à DEJY Guillaume  
COURT Sylvie à HAUBER-IMBERT Isabelle  
FEUILLASSIER Stéphanie à GARCIN Aurélien  
FIORONI Stéphane à PORTEVIN Christine

**Secrétaire de séance** : Dominique Moulin

**OBJET : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU  
SYMÉnergie05**

N°20220628-05

*Rapporteur : Mme L FEUTRIER*

*Annexe : Statuts du SyMÉnergie05 mis à jour le 29 avril 2022*

### Synthèse et exposé des motifs

Le Président du SyMÉnergie05 a adressé un courrier à la mairie de Guillestre en date du 24 mai 2022 présentant la réforme statutaire adoptée par le Comité syndical le 29 avril dernier, **portant sur le changement de nom et d'adresse du syndicat, sur une actualisation consécutive aux évolutions législatives récentes et sur l'ajout de nouvelles compétences.**

Les changements statutaires sont les suivants :

- SyMÉnergie05 devient territoire d'énergie – Hautes-Alpes – SyME05,
- Changement d'adresse (siège à Chorges),

- Possibilité d'intervention dans l'élaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), et la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique pour le compte d'un ou plusieurs EPCI,
- Modifications de la compétence obligatoire de distribution d'électricité,
- Ajout de deux nouvelles compétences optionnelles (recharge pour les véhicules au gaz et production – distribution d'hydrogène),
- Mise en conformité d'un article à la suite de la demande de la Préfecture.

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des communes adhérentes au SyMÉnergie05 de se prononcer dans un délai de trois mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

**Madame l'adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2011-360-3 du 26 décembre 2011 approuvant les statuts constituant le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes (SyME05) à compter du 1er janvier 2012,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2014294-0008 du 21 octobre 2014 approuvant les statuts modifiés du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes (SyME05) abrogeant et remplaçant l'arrêté visé ci-dessus

**Vu** l'arrêté n° 2015097-0002 du 07 avril 2015 transformant le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes en un syndicat de communes,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 05.2018.01.17\_006 du 17 janvier 2018, modifiant la dénomination du syndicat et ajoutant la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid »,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°05-2020-06-08-001 du 8 juin 2020 approuvant la rénovation territoriale des collèges et l'ajustement réglementaire du syndicat,

**Vu** la délibération du Comité syndical du SyMÉnergie05 en date du 29 avril 2022 portant modification statutaire,

**Vu** l'avis du bureau du 20 juin 2020,

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** les modifications statutaires du SyMÉnergie05 présentées,
- **PREND** acte des changements intervenus dans lesdits statuts.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 28 juin 2022,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

